

11 octobre 2017

Enquête Nationale Périnatale 2016, amorçons le « virage préventif » !

Le Collège National des Sages-Femmes de France (CNSF) se félicite de la publication des résultats de l'Enquête Nationale Périnatale (ENP) 2016 à laquelle il a été associé lors de sa préparation. Il salue l'investissement des sages-femmes et des étudiants sages-femmes qui ont permis sa mise en œuvre, et ont ainsi démontré leur volonté d'évaluer nos pratiques dans la perspective d'améliorer la prise en charge des mères et des nouveau-nés.

Les conclusions de cette étude sur l'évolution des facteurs de risque et des prises en charge médicales sont contrastées, et il est nécessaire que les sages-femmes soient reconnues comme acteurs pivot de la prise en charge des femmes et des couples au moment d'une grossesse.

Si nous pouvons saluer une amélioration des conditions de la naissance avec :

- **moins d'interventionnisme, en accord avec les données scientifiques et les recommandations pour la pratique clinique** (un taux d'épisiotomie réduit à 20% en 6 ans, moins d'oxytocine de synthèse chez les femmes en travail spontané avant même les recommandations du CNSF), une tendance à la diminution des césariennes chez les femmes ayant un utérus cicatriciel bien que le taux global reste stable.

- **une meilleure prise en charge de la douleur**, avec la diffusion de l'utilisation de la PCEA en cas d'analgésie péridurale, et plus de 88% des femmes « satisfaites » des méthodes dont elles ont bénéficié pour les aider à gérer leur douleur et les contractions durant le travail,

- **le respect des souhaits des femmes "très souvent satisfaites"** par les réponses apportées par l'équipe médicale à leurs demandes.

Nous ne pouvons toutefois ignorer que 77% des femmes n'ont "pas de demandes particulières" à leur arrivée en salle d'accouchements, seules 28% ont bénéficié d'un entretien prénatal précoce pendant leur grossesse et près d'un tiers des patientes futures primipares ne profitent pas d'une préparation à la naissance et à la parentalité.

Ce sont pourtant des temps forts pour rappeler les droits des futures mères et les informer des gestes médicaux éventuellement nécessaires afin de leur garantir un consentement éclairé dans l'urgence éventuelle du jour de l'accouchement.

Des efforts majeurs restent donc à fournir sur la période prénatale :

- La consommation de tabac pendant la grossesse n'a pas diminué et **les professionnels de santé sont trop nombreux à ne pas aborder les consommations de tabac et d'alcool lors de leurs consultations (respectivement 20% et 33% ne posant pas la question).**

- Concernant **la vaccination anti grippale, le constat ne va pas dans le sens de la protection des enfants et des futures mères, avec un taux de couverture vaccinale à 7% pour une vaccination pourtant recommandée depuis 2012 chez les femmes enceintes et prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie.** Une protection pour les mères, pour lesquelles le risque d'hospitalisation pour complications au cours de la grippe est de 2 à 8 fois plus élevé que chez les femmes du même âge non enceintes, mais également pour leurs nouveau-nés pendant les six mois suivant leur naissance.

- **Le nombre de femmes qui n'ont pas eu de frottis cervico-vaginal pendant leur grossesse n'a pas diminué et reste élevé (près de 20% des femmes), montrant que le suivi prénatal ne permet pas à l'heure actuelle de rattraper les défauts du dépistage recommandé dans la prévention des cancers du col de l'utérus pour toutes les femmes de 25 à 65 ans.**

- Les conseils hygiéno-diététiques doivent être approfondis en début de grossesse alors que 20% des femmes enceintes en France sont en surpoids et que 12% sont obèses.

- La fréquence de l'allaitement maternel exclusif en maternité a chuté de manière importante passant de 60 à 52 % des nouveau-nés, alors que la France se situait déjà en 2010 dans une position moyenne pour cet indicateur. Alors que près de 70 % des maternités déclarent en 2016 avoir une ou plusieurs personnes référentes pour le soutien à l'allaitement (consultante lactation / DIU) nous pouvons nous interroger sur la disponibilité de ces professionnels dans les services.

Les sages-femmes, dont le champ de compétences est transversal, jouent un grand rôle dans la prise en charge des femmes, des couples et des nouveau-nés, notamment durant la période prénatale où il est grand temps d'amorcer un "virage préventif" en instituant une **1ère consultation médicale de grossesse axée sur la prévention et le dépistage précoce des facteurs de risque, afin de préserver le « capital » santé des mères et des nouveau-nés.**

De par sa répartition démographique et ses modes d'exercices aujourd'hui diversifiés, **la sage-femme est le professionnel de santé parfaitement approprié et spécifiquement formé pour cette mission. Pourtant actuellement, les sages-femmes restent minoritaires dans le suivi des grossesses en France avec à peine ¼ des suivis de grossesse réalisés par une sage-femme.**

Le virage ambulatoire porté par notre ministre de la santé, trouvera appui sur des actions de prévention renforcées. L'état de grossesse, permet de capter plus facilement les messages de prévention et d'en prendre la pleine mesure pour que chacun soit acteur de sa santé et soit concerné par la santé des générations futures.

Contact presse :

Sophie GUILLAUME, présidente : 06.16.56.22.82.

Adrien GANTOIS, vice-président : 06.47.98.45.89.

Nicolas DUTRIAUX, secrétaire général : 06.12.89.22.64.